

Chargé(e) de la sécurité sur le terrain (P)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

RESPONSABILITÉS

1. Établir et maintenir des relations de travail efficaces avec les responsables de la sécurité des autres organisations du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS), les interlocuteurs gouvernementaux, les services de sécurité des partenaires, le bureau du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) ainsi que tous les points focaux de sécurité concernés, afin d'obtenir des informations actualisées sur la sécurité utiles au Bureau pays.
2. Fournir des évaluations précises et actualisées de la situation sécuritaire dans le pays d'affectation et conseiller le/la Chef(fe) de mission (COM) sur les mesures à prendre pour prévenir et atténuer les menaces et les risques identifiés.
3. Élaborer, mettre en œuvre et tester régulièrement un système fonctionnel de responsables de secteur (warden system). Les méthodes de test doivent inclure plusieurs systèmes, notamment le SCAAN.
4. En coordination avec le/la Responsable régional(e) de la sécurité (RSO) et le/la Chef(fe) de mission (COM), préparer des activités de formation, des séminaires et des séances d'information adaptés au contexte national, coordonner la participation du personnel et veiller à ce que les formations en matière de sécurité soient organisées de manière professionnelle, conformément aux normes d'apprentissage et de formation de l'OIM et de l'UNSMS.
5. Organiser des séances d'information sur la sécurité à l'intention du personnel de l'OIM déployé au Cameroun ou amené à s'y déplacer. Coordonner toutes les exigences relatives à la sécurité des déplacements pour les opérations de l'OIM dans le pays, notamment :
 - l'évaluation des réseaux de transport routier, aérien et fluvial ;
 - les évacuations médicales ;
 - les déplacements du personnel international à l'intérieur du Cameroun, au départ du pays ou à destination du Cameroun.

6. En coordination avec le/la RSO, examiner régulièrement et surveiller le respect des mesures de gestion des risques de sécurité des Nations Unies (SRMM) et des mesures de sécurité résidentielle (RSM). Cela comprend la participation proactive aux réunions de la cellule de sécurité (Security Cell Meetings) et la fourniture de conseils au/à la COM et au/à la Chef(fe) de bureau (HOO) sur les questions soulevées au sein de l'Équipe de gestion de la sécurité (SMT). Veiller à ce que les exigences opérationnelles propres à l'OIM soient prises en compte dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et à ce qu'une approche centrée sur les personnes soit intégrée à la gestion des risques de sécurité.

7. Acquérir une connaissance opérationnelle approfondie des programmes de l'OIM au Cameroun et formuler des recommandations, notamment des évaluations des risques de sécurité dans les zones où l'OIM intervient ou prévoit de déployer ses équipes.

8. Appuyer le/la COM en apportant des contributions relatives à la sécurité au Plan de continuité des activités du Bureau pays et en le/la conseillant de manière proactive lors des tests réguliers de ce plan.

9. En coordination avec le/la RSO, élaborer, mettre en œuvre et tester des plans de sécurité spécifiques au Bureau pays.

10. Superviser le/la Chargé(e) national(e) de la sécurité sur le terrain afin de garantir un niveau de sécurité approprié au personnel de l'OIM.

11. Suivre de près et rendre compte des effectifs autorisés (staff ceilings) fixés pour la ou les missions par le/la Responsable désigné(e) des Nations Unies (DO) en situation d'urgence. En coordination avec l'Équipe de gestion de la sécurité (SMT) et l'UNDSS, veiller à ce que les procédures d'autorisation de sécurité soient appliquées équitablement à toutes les agences relevant du Système de gestion de la sécurité de l'UNDSS.

12. Tester le bon fonctionnement et la mise en œuvre des systèmes de communication d'urgence propres à l'OIM, notamment le SCAAN, afin de garantir leur fonctionnement, leur efficacité et leur adéquation aux besoins opérationnels du Bureau pays. Cela comprend la vérification active du tableau de bord SCAAN et la publication en temps utile des avis de sécurité pertinents.

13. Signaler immédiatement au/à la COM du Bureau pays et au/à la RSO toute question de sécurité susceptible d'avoir une incidence sur les opérations de l'OIM ou ayant déjà un impact direct sur celles-ci.

14. En coordination avec le/la COM du Bureau pays et le/la RSO, mener des enquêtes préliminaires sur toute violation des règles de sécurité ou tout incident de sécurité survenu au sein du Bureau pays. Collaborer étroitement avec les autorités locales afin de protéger le personnel, les biens et les intérêts de l'OIM, et de veiller à ce que des mesures correctives appropriées soient prises.

15. Exécuter toute autre tâche qui pourrait être confiée.

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE

1. Formation

Le/la candidat(e) doit satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un master en gestion de la sécurité, administration des affaires, sciences politiques ou sociales, psychologie, justice pénale, droit, relations internationales ou dans un domaine connexe, délivré par un établissement universitaire agréé, et justifier d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente ;

ou

- Être titulaire d'un diplôme universitaire dans l'un des domaines précités et justifier d'au moins sept ans d'expérience professionnelle pertinente.

Les universités agréées sont celles répertoriées dans la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO (UNESCO World Higher Education Database).

2. Expérience professionnelle

Les expériences suivantes sont souhaitables :

- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle à responsabilités croissantes dans les domaines des relations internationales, du désarmement, de la résolution des conflits, de la prévention de la criminalité ou du terrorisme, de la sécurité, de la gestion des risques, des catastrophes ou des crises et urgences, dans les secteurs public ou privé, avec des responsabilités liées à la réponse à des situations d'urgence susceptibles d'avoir une incidence directe sur la sécurité.
- Expérience dans la planification, la conception, la mise en œuvre ou l'examen de mesures d'atténuation des risques pour des opérations menées dans des contextes d'insécurité.

- Expérience professionnelle à l'international.
- Expérience en gestion dans les secteurs humanitaire, public, privé ou en entreprise.
- Au moins un an d'expérience dans des opérations sur le terrain.
- Expérience spécialisée dans des domaines tels que les programmes de sécurité, les évaluations des risques ou l'analyse des risques.
- Certification de l'UNDSS dans l'un des programmes suivants :
 - Security Certification Programme (SCP) ;
 - Security Analysis Practice and Process (SAPP) ;
 - Hostage Incident Management (HIM) ;
 - Trainer Development and Certification Course (TDC) ;
 - Safe and Secure Approaches in Field Environments (SSAFE).

3. Compétences

- Capacité à collaborer avec des responsables gouvernementaux de haut niveau chargés de la sécurité et avec les parties prenantes concernées.
- Capacité démontrée à conserver un comportement rationnel et à prendre des décisions réfléchies en toutes circonstances.
- Capacité à superviser des collègues issus de cultures et de milieux professionnels variés et à travailler efficacement avec eux.
- Excellentes compétences en communication orale et écrite, capacité d'écoute active et aptitude à répondre efficacement.

4. Exigences linguistiques

La maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit, est obligatoire.

Une connaissance pratique d'une autre langue officielle des Nations Unies — arabe, chinois, russe ou espagnol — constitue un avantage.

Le niveau linguistique requis sera spécifiquement évalué au cours du processus de sélection, qui pourra comprendre des épreuves écrites et/ou orales.

COMPÉTENCES REQUISES

Le référentiel des compétences de l'OIM est disponible via le lien indiqué dans l'offre. Les compétences seront évaluées au cours du processus de sélection.

1. Valeurs fondamentales

Tous les membres du personnel de l'OIM doivent respecter et incarner les cinq valeurs suivantes :

- Inclusion et respect de la diversité : respecter et promouvoir les différences individuelles et culturelles, et encourager la diversité et l'inclusion.
- Intégrité et transparence : maintenir des normes éthiques élevées et agir conformément aux principes, aux règles de l'organisation et aux normes de conduite.
- Professionnalisme : travailler avec calme, compétence et engagement, et faire preuve de discernement face aux défis quotidiens.
- Courage : démontrer sa volonté de prendre position sur des questions importantes.
- Empathie : faire preuve de compassion et veiller à ce que chacun se sente en sécurité, respecté et traité équitablement.

2. Compétences fondamentales — Niveau 2

- Travail en équipe : développer et favoriser une collaboration efficace au sein des unités et entre elles afin d'atteindre des objectifs communs et d'optimiser les résultats.
- Obtention des résultats : produire et fournir des résultats de qualité, dans les délais et dans une logique de service. Être orienté(e) vers l'action et engagé(e) dans la réalisation des objectifs convenus.
- Gestion et partage des connaissances : rechercher continuellement à apprendre, à partager les connaissances et à innover.
- Responsabilité : s'approprier les priorités de l'organisation et assumer la responsabilité de ses propres actions ainsi que des tâches déléguées.
- Communication : encourager et favoriser une communication claire et ouverte. Expliquer des sujets complexes de manière informative, stimulante et motivante.

3. Compétences managériales — Niveau 2

Applicables lorsque le poste comporte la supervision directe de collaborateurs.

- Leadership : donner une orientation claire, montrer l'exemple et démontrer sa capacité à concrétiser la vision de l'organisation. Aider les autres à développer leur potentiel professionnel et leurs capacités de leadership.
- Autonomisation des collaborateurs : créer un environnement favorable permettant au personnel de donner le meilleur de lui-même et de développer son potentiel.
- Construction de la confiance : promouvoir des valeurs communes et instaurer un climat de confiance et d'honnêteté.

- Pensée stratégique et vision : travailler de manière stratégique pour atteindre les objectifs de l'organisation et communiquer une orientation stratégique claire.
- Humilité : exercer son leadership avec humilité et reconnaître ouvertement ses propres limites ou insuffisances.